VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedricha, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peydras, Magasins, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Peydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Peydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les nos 401, 403, 405 et 407 rue Peydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pie s 10 pouces 2 lignes de largeur en fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1 et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur ce côté le plus près de la rue Peydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 411 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué A, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rempart et comprenant un magasin à résidence à deux étages, occupé au rez-de-chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres E et C sur le susdit devis par Pilié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rempart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin double et résidence en briques à deux étages occupée au rez-de-chaussée par une épicerie.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur laquelle est désignée par la lettre D, 37 pieds 9 pouces de face à la rue S. Rempart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rempart et comprenant un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez-de-chaussée par un magasin de quincaillerie.

a. Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large sur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Peydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'ilet borné par les rues Closet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Closet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Closet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Magasine et Constance; ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magasine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1845, déposé en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de E. Hermann, ancien notaire; toutes ces mesures étant données sur un plan et un cert hoar d'arpentage de E. Pilié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième, et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, ainsi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de la 80 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces 8 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trot oir, clairevoie en fer devant, et écurie à deux étages et auvent à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bib lothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galeries, etc; grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger; Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 8 lignes de façade à la rue Magasins sur une 4 lignes de façade à la rue Magasins sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Pilié et mesurant suivant celui ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magasins et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2628 Magasin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées en ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pilié, et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District, dans l'ilet No 155, borné par les rues Magasins, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magasins et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 29 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magasins et contiennent un magasin avec chambre en arrière.

14° Un certain lot de terre dans le même ilet que la troisième propriété décrite, mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magasins et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Rickerville maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph, Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté; devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, comme suit:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendus subdivisés.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 15 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'ilet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantis par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

Annonce Judiciaire—Succession de England H. (alias Edward) Harris—No 85,530, Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 2 décembre, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 14 janvier 1909, la propriété suivante:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 310, borné par les rues St Pierre, Roche blave, Touti et Orléans. Les dite lots étant désignés par le No 14 dudit ilet et mesurant trente pieds (30) de face à la rue St Pierre, sur cinquante sept pieds trois pouces et trois lignes et demie (57' 3" 3 1/2") de profondeur, entre lignes parallèles étant la même propriété acquise par le défunt England H. Harris, par achat de Mme Nathalie Lambert, veuve de Charles A. Philipi, d'après l'acte de vente passé pardevant C. C. Friedricha, notaire pour la paroisse d'Orléans, le 2 juillet 1906 et enregistré dans le livre de transferts 210, folio 10.

Les améliorations comprenant le cottage double 2425 27 rue St Pierre.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.

Bureau, 910 rue Gravier.

13 déc—13 20 27—jan—3 10 14

J. L. Onorato

AVIS.

SUCCESSION DE CHARLES KOTHE, SR.

No 87,560—Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 10 décembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété suivante—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 53, borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Bed Peters), Nord Market (maintenant Nord Diamond) et St Joseph, désigné comme lot No 302 sur un plan No 302 en l'étude de Théo Guyot, ancien notaire, ledit lot mesurant vingt et un pieds de face à la rue Nord Diamond sur cinquante-huit pieds un pouce de profondeur.

2° Un autre lot de terre contigu au ci-dessus dans le même ilet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant six pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Nord Diamond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cinquante cinq pieds, tout plus ou moins ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond sur la rue Tchoupitoulas. La propriété ci-dessus sera vendue comme ensemble et est connue comme 352-57 rue Nord Diamond.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il en a, devant être représentée par les billets du lieu de vendeur, payables en un et deux ans après la date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement intérêt payable annuellement avec les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909; les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. K. Bailey, notaire; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau No 910 rue Gravier.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

Strouoback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide emplacement pour entrepot, manufacture, spéculation ou résidence.

Propriété de valeur convenable pour affaires commerciales, près du centre commercial.

No 1301 rue Tchoupitoulas, coin Thalie

Le cottage double, Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse.

Et le cottage double 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse.

Succession de Helen Connelly.

No 87,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 14 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Court signé le 8 décembre 1908 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie (autrefois Benjamin), St Thérèse et St Thomas, dans l'ancien Faubourg Seulet, et désigné par le numéro un sur un plan fait le 15 janvier 1844 par L. H. Pilié, approuvé par Joseph Pilié, voyer de l'ancienne municipalité No 2 de cette ville, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, dans le livre de plans No 2. Ledit lot est un lot d'encoignure formant un des angles desdites rues Thalie et Tchoupitoulas, et mesurant d'après ledit plan en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 1301 rue Tchoupitoulas, coin de la rue Thalie, et comprenant une grande bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin et 4 chambres et vestibule au rez-de-chaussée. Le premier étage a 6 chambres et vestibule. Dans la cour se trouvent trois maisons neuves en bois, loué à $20.

2° Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St Thérèse, St Thomas et Benjamin, maintenant Thalie désigné par le No 2 sur un plan de Louis H. Pilié, daté le 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double en briques ayant deux chambres de chaque côté et une chambre construite en bois située dans le fond. Dans la cour il y a une bâtisse-hangar ayant 3 chambres, loué à $8.00 par côté.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 3 sur un plan de Louis H. Pilié, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie, sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprenant un joli et attrayant cottage double en bois avec galerie sur le devant et 4 chambres de chaque côté et loué à $10.00 par côté.

Conditions — Comptant, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1908 en dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fleury, avocat

13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE.

Attention Entrepreneur de Bâtisse et Placeur

Joli Placement dans le Sixième District.

Cottage Simple No 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, avec douze terrains.

Dans l'affaire de Je emiah J. Roth et al vs la mineure Palmyra Beauvais.

No 87,989—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et conformément à un jugement rendu le 18 décembre 1908 et signé le 24 décembre 1908, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 18 de Burtheville, borné par les rues Patton, Webster et Laurel (autrefois Market) et l'avenue Henry Clay, désignés sur un devis de certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville le 5 août 1908, annexé à un inventaire dans l'affaire intitulée Jeremiah J. Roth, Sr, et al vs la mineure Palmyra Beauvais, passé pardevant James Boyd Grinage, notaire, le 4 décembre 1908, par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, vingt, vingt-un, vingt deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, lesquels dits lots mesurant, d'après ledit devis et seront vendus comme suit, à savoir—

Le lot No Un formant le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Patton (autrefois Laurel) et mesurant 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Deux est contigu au lot No Un et mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme 537 avenue Henry Clay, coin de la rue Patton, contenant 4 chambres et cuisine.

Le lot No trois mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 5 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No quatre mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No cinq mesure 32 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 32 pieds 5 pouces 6 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No vingt mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds, 5 pouces, 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 de profondeur.

Le lot No vingt et un mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds, 5 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No vingt-deux mesure 32 pieds, 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces, 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No Vingt trois mesurant, formant le coin des rues Webster et Patton (autrefois Laurel) 32 pieds 6 pouces de face à la rue Webster, 32 pieds 5 pouces 7 lignes de largeur dans le fond sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No Vingt-quatre mesurant 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel) 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Webster de 162 pieds 5 pouces et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes.

Le lot No vingt cinq mesurant 26 pieds, 2 pouces 6 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel), 27 pieds, 5 pouces, 2 lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 24 de 162 pieds 4 pouces et 7 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le séparant du lot No 26 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes.

Le lot No vingt six mesure 26 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Patton (autrefois Laurel), 27 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 25 de 162 pieds 4 pouces et 6 lignes et d'une profondeur sur sa ligne de côté opposé le plus près de l'avenue Henry Clay de 162 pieds 4 pouces 5 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour les demandeurs.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 28

AVIS AUX CREANCIERS

J. J. Gazin versus Gazin Sash, Door, Blind and Lumber Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 87,370—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qu'elles peuvent en avoir) pour lesquelles le compte trimestrielle présenté par S. W. Stafford, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. W. Robinson, avocat.

31 déc—jan 6 9

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

Dans le Cinquième District (Alger),

603 rue De Armas.

Mary L. Rogers et als vs Audrey Rogers et als.

No 86,723. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 9 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 22 décembre 1908 et signé le 5 janvier 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriété ci-après décrites, à savoir:

Une certaine pièce de terrain triangulaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 608 rue De Armas, et comprenant un cottage en bois contenant à peu près 8 chambres, chambre à bain, chambre à provisions, etc., située dans le Cinquième District de cette ville désigné comme lot No 2 du carré No 212, borné par les rues De Armas, Lamarque, Valette et Verret, mesurant à peu près 40 pieds 1 pouce 5 lignes de face sur la rue De Armas, 264 pieds 3 pouces de face sur la rue Valette et 263 pieds 1 pouce, 4 lignes de face sur la rue Verret.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente sera passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. D. Danziger, avocat pour les demandeurs.

P. A. Simmons, avocat pour le défendeur.

0 jan—9 10 17 24 31—fév 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple "Home"

Dans un joli voisinage,

1722 rue Quatrième, entre les rues Carondelet et Baronne.

SUCCESSION DE ESTHER MENDES.

No 85,539—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 2 février 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 30 décembre 1908, par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1722 rue Quatrième, et comprenant un joli cottage simple, contenant 6 chambres, chambre à bain, etc, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 248, borné par les rues Quatrième, Carondelet, Baronne et l'avenue Washington, désigné par la lettre B, sur un devis et certificat d'arpentage fait par L. W. Brown, assistant voyer de ville, daté du 6 mai 1887, d'après lequel devis ledit lot commence à une distance de 111 pieds 6 pouces du coin des rues Baronne et Quatrième et mesurant 32 pieds de face à la rue Quatrième sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a en des billets de l'acquéreur portant la date de l'adjudication, stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, payable à 1 et 2 ans respectivement après la date, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

F. J. Dreyfous, A. D. Danziger, avocats

2 jan—2 3 10 17 24 31—fév 2

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Henry B. Schutte, Sr, et al vs les mineurs Amy Lee Schutte, Richard Valley Schutte et John Warren Schutte.

No 87,990, Cour Civile de District, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 28 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu et lu en cour ouverte le 18 déc 1908 et signé le 24 déc 1908, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 162, autrefois l'ilet No 17 de Delachaise, borné par les rues Aline, Laurel, Live Oak (maintenant Constance, et Delachaise; lesdits lots sont désignés par les Nos 8 et 9, sur un plan fait par L. Reisenstein le 5 mars 1857, déposé en l'étude de Edward G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No 52 de son livre de plan No 2 et mesurant d'après ledit plan et d'après aussi un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 5me jour de mars 1864 et annexé à un acte de vente de Raymond Pechels et al à Henry Bemel Jr., passé pardevant James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, chacun vingt huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, connu comme No 913 rue Aline, contenant 3 chambres et cuisine.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et district et désigné par le No 7 sur un devis dressé par C. G. de L'Isle, voyer, le 1er avril 1873, annexé à un inventaire de la succession de W. T. Hepp, pris par James Fahey, ancien notaire, le 21me jour d'avril 1873, et mesurant d'après cela vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue Aline sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois connu comme No 917 rue Aline, contenant 3 chambres et cuisine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat pour les demandeurs.

27 déc A27— n 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry Lohme